



## **FO dénonce une trop faible revalorisation des pensions complémentaires**

Réuni aujourd'hui, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide de la revalorisation des pensions complémentaires en fonction de l'inflation attendue pour l'année 2021, prévision estimée par l'INSEE à 1,5%. L'accord de juillet 2019 garantissait le maintien du pouvoir d'achat des retraites complémentaires. Les pensions auraient dû être revalorisées à ce niveau. Mais en application de l'avenant signé en juillet par les organisations patronales, d'une part, la CFDT et la CFTC, d'autre part, et rejeté par Force ouvrière, la revalorisation des pensions sera réduite de 0,5 point par rapport à l'inflation prévisionnelle, donc limitée à 1%.

FO dénonce cette limitation de la hausse des retraites complémentaires, qui aurait pu être évitée. En juillet, FO avait fait d'autres propositions pour préserver l'avenir du régime, notamment par une modulation temporaire du niveau des réserves. Cette solution aurait permis de passer le cap de la crise sans pénaliser le pouvoir d'achat des retraités, a fortiori dans un contexte d'accélération de l'inflation, particulièrement marquée ces dernières semaines, poussée par la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui pèsent lourd dans le budget des retraités.

La responsabilité en matière de paritarisme ne peut selon FO consister à faire porter sur le pouvoir d'achat des retraités les conséquences d'une situation exceptionnelle alors que d'autres solutions étaient possibles.

FO rappelle qu'elle a aussi soutenu l'abandon de l'âge pivot à 63 ans créé en 2015 conduisant à pénaliser les retraités faisant valoir leur droit à la retraite à 62 ans, mais n'a pas été suivie par les signataires de cet avenant qui étaient aussi à l'origine de cet âge pivot.

Paris, le 7 octobre 2021

Contact :

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.07